Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

n° 176-22 C

Objet : ***RD - Gestion de la dette - Rapport pluriannuel 2009/2026 de la dette de Grand Chambéry***

• date de convocation le 04 novembre 2022 **• nombre de conseillers en exercice : 82**

***L'an deux mille vingt-deux*, le jeudi dix novembre à dix-neuf heures quinze**, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Daniel Bouchet à Claire Plateaux - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Alain Gaget à Hélène Jacquemin - de Laïla Karoui à Jean-Maurice Venturini - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévise - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoit Perrotton à Michel Dyen - de Farid Rezzak à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Alexandra Turnar - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Céline Vernaz à Brigitte Bochaton

• conseillers excusés : 11

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz Damien Regairaz - Bruno Stellian - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY
106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.
Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

délibération ***n° 176-22 C***

objet ***RD - Gestion de la dette - Rapport pluriannuel 2009/2026 de la dette de Grand Chambéry***

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que le contexte monétaire et financier mondial connaît des variations significatives depuis le début de l'année 2022. L'ensemble des emprunteurs publics (Etat, hôpitaux, collectivités, etc.) et privés (entreprises et ménages) va devoir anticiper et accepter un renchérissement significatif des conditions d'emprunt à compter du 2nd semestre 2022 et au moins durant l'année 2023.
Cette situation n'est pas exceptionnelle ni nouvelle car elle a déjà été observée dans un passé récent (2008/2011) mais les causes de ce mouvement étaient différentes à l'époque.

Chambéry métropole, devenue Grand Chambéry en 2017, mène depuis de très nombreuses années une gestion active et agile de la dette dans l'objectif de payer le prix le plus « juste » en taux d'intérêt.
Contrairement à l'Etat qui s'endette pour fonctionner, l'endettement de Grand Chambéry est la conséquence d'une importante et ambitieuse politique d'investissement décidée et menée depuis plus de deux mandats, chaque projet faisant l'objet d'une délibération par le Conseil Communautaire.

Le débat d'orientations budgétaires 2022 tenu le 17 mars 2022 préconisait notamment d'engager le budget général sur la voie du désendettement et de privilégier le recours à l'emprunt sur les budgets annexes ou dédiés compte tenu de leur capacité budgétaire d'une part et de leurs importants enjeux en matière d'investissement d'autre part.

En amont du prochain débat d'orientations budgétaires qui se tiendra fin janvier 2023 et compte tenu des éléments de contexte rappelés ci-dessus, il apparaît important de publier un rapport traitant de ce sujet à fort enjeu pour les finances de l'agglomération.

La présente délibération consistera à prendre acte :
- d'une photographie de l'encours au 31 décembre 2021,
- d'un bilan pluriannuel 2009/2022 des choix opérés,
- d'une projection sous forme de recommandations jusqu'en 2026,

Vu l'avis de la commission des finances du 25 octobre 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du rapport pluriannuel de la dette 2009/2026 comportant une photographie de l'encours au 31 décembre 2021, un bilan pluriannuel 2009/2022 des choix opérés et une projection sous forme de recommandations jusqu'en 2026.

Signature numérique le : 22/11/2022
Par : Philippe Gamen
Président de Grand Chambéry

ACCUSE DE RECEPTION
CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **176-22 C**

Objet de l'acte :	RD - Gestion de la dette - Rapport pluriannuel 2009/2026 de la dette de Grand Chambéry
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 3 - Emprunts 1 - Emprunts
Date de l'acte :	22 novembre 2022
Annexe(s) :	Rapport pluriannuel

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20221122-lmc1H28292H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H28292H1

Date de transmission en Préfecture :	22 novembre 2022
Date de réception en Préfecture :	22 novembre 2022
Publication sur le site internet:	mercredi 23 novembre 2022